

***Bujumbura, Burundi, 1<sup>er</sup> mars (Infosplusgabon) – Une correspondance de la Confédération africaine de football demande à toutes les parties concernées par le match numéro 54 de la Ligue des champions de la CAF 2018, qui a été remporté, le 21 février dernier, à Bujumbura, par le club Rayon sport du Rwanda, sur un score de un but à zéro (1-0), face à Lydia Ludic du Burundi, de répondre aux allégations de « trucage » de la rencontre, au plus tard le 6 mars prochain.***

Lydia Ludic avait été éliminé à domicile, contre toute attente, alors que le club avait remporté le match-aller, à Kigali, au Rwanda, sur un score d'un but à zéro (1-0).

La Fédération de football du Burundi (Ffb) a confirmé, jeudi, l'authenticité de la correspondance de la CAF qui avait commencé à faire du bruit, la veille, dans les médias sportifs à Bujumbura.

Les parties prenantes à l'investigation de la CAF, sur des allégations de match « truqué », sont la Fédération de football du Burundi, la Fédération rwandaise de football association et la Fédération tanzanienne de football, d'un côté.

De l'autre côté, il s'agit des arbitres tanzaniens du match, Mfaume Ali Nassoro, Frank John Komba, Soud Iddi Lila, Israel Omusingi Numwa Muyuni ainsi que du commissaire de la rencontre, Gladmore Muzambi (Zimbabwe).

La correspondance, signée de la main du Secrétaire général de la CAF, Amr Fahmy, laisse entendre que la veille, des officiels de l'équipe visiteuse, Rayon sport, ont été vus dans la chambre numéro 501 de l'un des arbitres du match, d'autres officiels étaient présents dans le corridor, devant la même chambre.

Suite à une confrontation avec des officiels de l'équipe hôte, Lydia Ludic, les intrus ont essayé de se précipiter hors de l'hôtel, avant qu'ils ne soient rattrapés par la Police burundaise, précise la même source.

Par la suite, le commissaire du match est intervenu et a fait ses investigations, en consultant, entre autres, les images des caméras de surveillance de l'hôtel, lit-on toujours dans la correspondance qui rappelle que la rencontre a néanmoins eu lieu comme prévu, le lendemain.

Sur la base de ces premiers indices, la CAF écrit avoir décidé de mettre en œuvre les dispositions du code disciplinaire et d'ouvrir une enquête approfondie, permettant à toutes les parties concernées de répondre aux allégations, au plus tard, le 6 mars prochain, « après quoi, la question pourra être soumise au jury disciplinaire de la Confédération ».

Aux dernières nouvelles, le club burundais, Lydia Ludic, est en train de préparer un dossier de plainte alors qu'il n'avait jusque-là soulevé la moindre objection sur la régularité du match, avant la correspondance de la CAF.

FIN/INFOSPLUSGABON/IUO/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon